

Les solutions la souveraineté alimentaire

1

CULTIVONS NOS DROITS

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Fiche



aqoci

Association québécoise
des organismes de
coopération internationale



JOURNÉES QUÉBÉCOISES
de la SOLIDARITÉ INTERNATIONALE



La souveraineté alimentaire propose un ensemble de réponses au problème de l'insécurité alimentaire en s'attaquant à ses causes.

En bref, si la sécurité alimentaire est un but, la souveraineté alimentaire décrit les moyens d'y parvenir.

Qu'est-ce que la souveraineté alimentaire?



En fait, la souveraineté alimentaire est le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée produite avec des méthodes durables, et leur droit de définir leurs propres systèmes agricoles et alimentaires. Elle promeut un modèle de production durable et à petite échelle qui bénéficie aux communautés et à leur environnement. La souveraineté alimentaire donne la priorité à la production et consommation d'aliments au niveau local. Elle reconnaît le droit des pays à protéger leurs producteurs locaux des importations bon marché et à contrôler leur production.



Souveraineté alimentaire **ne veut pas dire** autarcie alimentaire

La *souveraineté* alimentaire est parfois confondue avec l'*autarcie* alimentaire. Or, il s'agit de deux concepts différents.

L'autarcie ou l'autosuffisance alimentaire fait référence à un modèle économique qui implique une indépendance économique totale vis-à-vis du reste du monde, où la consommation domestique est égale à la production domestique.

La souveraineté alimentaire n'exclut pas le commerce ni les échanges. La souveraineté alimentaire est d'ailleurs largement compatible avec la mondialisation, à condition que celle-ci soit guidée avant tout par le bien être des peuples (producteurs et consommateurs) et la protection des ressources naturelles.

La souveraineté alimentaire suppose le respect du droit à l'alimentation, soit la priorité donnée à une production visant à nourrir la population. Adopter la souveraineté alimentaire implique donc de viser d'abord à produire et consommer localement ce qui peut l'être. Mais cela n'empêche pas par la suite d'importer ce qui ne peut pas être produit localement et d'exporter des surplus au besoin. L'idée, c'est surtout d'inverser le modèle actuel qui privilégie les exportations agricoles au détriment de la production locale et qui est contrôlé par les multinationales plutôt que par les populations et les petit-e-s producteur-trice-s.



Comment la souveraineté alimentaire permet-elle de s'attaquer aux causes de l'insécurité alimentaire?

Voici quelques exemples qui illustrent comment la souveraineté alimentaire peut permettre de s'attaquer aux causes de l'insécurité alimentaire.

La pauvreté et les inégalités

La souveraineté alimentaire peut contribuer à réduire la pauvreté et les inégalités en :

- Renforçant la capacité des communautés à produire leur propre nourriture de manière durable
- Favorisant un accès équitable à la terre et aux ressources nécessaires à la production des aliments
- Favorisant des systèmes de distribution alimentaire plus équitables qui permettent aux agriculteur-trice-s de recevoir un prix plus juste pour les aliments produits et de réduire ainsi les inégalités économiques et la pauvreté rurale.

Les conflits

La souveraineté alimentaire aide à réduire les conflits en :

- Encourageant des pratiques agricoles durables qui évitent de surexploiter les terres, l'eau et les forêts, et qui permettent d'éviter des conflits liés à l'accès et à l'utilisation de ces ressources
- En réduisant la dépendance aux importations alimentaires qui peuvent être une source de tension lors de conflits commerciaux ou que les prix fluctuent sur le marché mondial.



Les règles du commerce international

La souveraineté alimentaire propose de changer les règles actuelles du commerce internationale en :

- Permettant aux États de protéger et de promouvoir la production alimentaire locale, de protéger l'environnement et de se protéger des importations agricoles et alimentaires à bas prix
- Remplaçant l'Organisation mondiale du commerce (OMC) par un cadre international alternatif pour les politiques commerciales et agricoles, fondé sur les principes de la souveraineté alimentaire
- Favorisant la préservation des cultures alimentaires locales et traditionnelles.

Le système alimentaire dominant

À l'heure actuelle, le système alimentaire dominant est contrôlé en très grande partie par des multinationales et fait la promotion de la monoculture, des circuits longs, de l'utilisation d'engrais et de pesticides chimiques. C'est ce système dominant qui doit être radicalement transformé pour réaliser le droit à l'alimentation et lutter contre les changements climatiques.



La dégradation environnementale et les changements climatiques

La souveraineté alimentaire permet de lutter contre la dégradation de l'environnement et les changements climatiques en :

- Privilégiant des pratiques agricoles durables qui préservent les ressources naturelles, réduisent l'utilisation d'engrais et de pesticides nocifs, et protègent l'environnement
- Produisant davantage d'aliments au niveau local, ce qui permet de réduire les émissions de carbone liées au transport des aliments importés
- S'opposant aux monocultures à grande échelle, qui mènent souvent à la déforestation et la dégradation des sols.

Les crises économiques

La souveraineté alimentaire favorise la résilience des communautés aux chocs économiques en :

- Protégeant les communautés des fluctuations et des hausses de prix sur les marchés grâce à une plus grande production locale et un meilleur contrôle sur celle-ci
- Réduisant la dépendance aux grandes entreprises agroalimentaires
- En créant des emplois dans le secteur agricole et en milieu rural.



Qu'est-ce qu'un système alimentaire?

On peut dire que « la notion de système alimentaire fait référence à tous les facteurs impliqués dans la production alimentaire, la transformation, la distribution, l'entreposage, la consommation et la gestion des déchets. Le concept est souvent résumé par l'expression « de la ferme à la fourchette » ou « du champ à l'assiette ». Tout système alimentaire comprend des produits (intrants et extrants), des acteurs (producteurs, transformateurs, distributeurs, grossistes, consommateurs, régulateurs) et des modes de coordination (par le marché, par les standards, par une ou plusieurs agences). » (REPSAQ 2017)

La souveraineté alimentaire propose un autre modèle de système alimentaire qui repose sur **7 principes**

1. Accorder la priorité à l'alimentation des populations

Les aliments devraient être cultivés pour nourrir les gens (plutôt qu'être une marchandise ou une composante d'une industrie).

2. Valoriser les producteur-trice-s d'aliments

Le système alimentaire devrait soutenir et valoriser toutes celles et ceux qui sèment, cultivent, récoltent et transforment les aliments (la souveraineté alimentaire s'oppose aux politiques qui menacent les moyens d'existence des producteur-trice-s).

3. Localiser les systèmes de production alimentaire

Les producteur-trice-s et les consommateur-trice-s devraient être proches l'un de l'autre et au cœur des décisions (la souveraineté alimentaire s'oppose au contrôle des compagnies multinationales et aux impacts négatifs des politiques internationales sur les systèmes alimentaires locaux).





4. Renforcer le contrôle au niveau local

Les producteur-trice-s locaux devraient contrôler les terres cultivables, les ressources comme l'eau et les semences et les partager de manière socialement responsable et écologiquement durable en préservant la diversité.



5. Consolider les savoirs et les compétences

Reconnaître et utiliser les savoirs traditionnels tout en utilisant la recherche pour soutenir et transmettre ces savoirs aux générations futures. Identifier et éviter les technologies qui nuisent ou menacent les systèmes alimentaires locaux.

6. Travailler avec la nature

Reconnaître les écosystèmes, optimiser leurs contributions en utilisant des méthodes agroécologiques (c'est-à-dire qui respectent l'environnement) et favoriser leur capacité d'adaptation, surtout face aux changements climatiques (la souveraineté alimentaire s'oppose aux méthodes dommageables pour les écosystèmes comme les monocultures et les modes de production industrialisés).



7. Reconnaître le caractère sacré des aliments

Considérer que les aliments ne sont pas une marchandise, qu'ils ont une valeur non quantifiable, culturelle et sacrée, comme la culture. Les aliments ne devraient donc pas être traités comme les autres biens dans les accords de libre-échange entre pays.



Références

AQOCI. (2020). « Politique environnementale ». [Consulter ici](#)

CIRANO. (2020). Autonomie alimentaire : définitions et concepts. [Consulter ici](#)

Collectivités viables. (2015). Système alimentaire durable. [Consulter ici](#)

REPSAQ. (2017). Le système alimentaire de Québec. [Consulter ici](#)

Réseau pour une alimentation durable (RAD). (2023). « La souveraineté alimentaire, qu'est-ce que c'est? ». [Consulter ici](#)

Ritimo. (2011). Souveraineté alimentaire. [Consulter ici](#)

Via Campesina. (2022). Plus de libre-échange ne résoudra pas la crise alimentaire. [Consulter ici](#)

Global Peoples' Caravan for Food, Land, and Climate Justice (GPC). (2023). Zero hope for zero hunger: Break the chains of imperialism and forward the future free of hunger, dispossession, and destruction! [Consulter ici](#)



#CULTIVONSNOSDROITS

#JQSI2023

Pour en savoir plus,
rendez-vous sur le
site officiel des JQSI



jqsi.qc.ca



Les JQSI sont appuyées financièrement par

Québec 